ÉCONOMIE finances perso

FRAIS. Réalisée en partenariat avec l'IEFP-La Finance pour Tous

A chaque banque son tarif

Deux enquêtes sur la tarification bancaire ont été réalisées en ce début d'année : l'une menée par l'association de consommateurs CLCV et le magazine Mieux Vivre Votre Argent, l'autre effectuée conjointement par Le Monde, RTL et Choisir ma banque, comparateur de tarifs bancaires. Le coût des services bancaires est analysé sur la base de profils d'utilisation, petits, movens et gros consommateurs de services bancaires, ou de profils types de clients tels qu'étudiant, employé, cadre ou senior. Chaque enquête porte sur les tarifs en vigueur au 1er février 2013.



Les « bons clients » peuvent négocier leurs frais

Avant de devenir client, comparez les offres tarifaires des banques. L'enquête CLCV-Mieux Vivre Votre Argent relève que le coût d'un certain nombre de services bancaires a augmenté sur un an dans la plupart des établissements bancaires (sur la base de la tarification « à la carte », hors banque en ligne). Le coût moyen du profil « petit consommateur » a augmenté de 0,93 % sur un an, celui du « gros consommateur » est en hausse de 0.18 %.

Par contre, le coût du profil « consommateur moyen » a légèrement baissé (-0,85 %). Les écarts de tarifs entre banques, pour un même profil de consommateur, peuvent varier du simple au triple.

Ainsi, le profil « petit client » est facturé 35,60 euros pour la banque la moins chère contre 98,45 euros pour la banque la plus chère, avec des tarifs à la carte. Le profil « gros consommateur de services bancaires » paye 440,74 euros dans la banque la moins chère mais 723,76 euros dans la banque la plus chère.

Adapter l'offre de service bancaire à votre profil

Package ou service à la carte ? Voilà la première question que doit se poser tout client qui ouvre un compte bancaire. Les banques commercialisent de nombreuses formules groupées qui proposent un ensemble de services pour un prix donné. Apparemment économiques, l'intérêt de ces offres dépend de l'utilisation que le



Les packages ne sont pas forcément avantageux pour les clients qui réalisent peu d'opérations bancaires.

client fait des services inclus. Dans bien des cas, une formule « à la carte », avec des services facturés à l'unité, est plus économique. L'enquête CLCV-Mieux Vivre Votre Argent montre que sur 133 établissements bancaires, seules 18 proposent un package intéressant aux petits consommateurs.

Négocier ses frais

L'environnement bancaire est un univers concurrentiel. Le client est potentiellement en position de force. Le meilleur temps de la négociation est, bien sûr, à l'ouverture du compte. La banque sera plus conciliante pour inviter le particulier à faire partie de sa clientèle.

Le « bon client » peut renégocier certains frais bancaires comme les commissions d'intervention ou obtenir une réduction du taux de son découvert bancaire. Une attention particulière doit être portée à ces frais qui peuvent atteindre, pour certains, plusieurs centaines voire milliers d'euros sur l'année.

CHANGER DE BANQUE

Ouvrir un compte dans une nouvelle banque et quitter la précédente en fermant son compte a été largement simplifié. La clôture de compte est désormais une opération gratuite.

En premier, vous ouvrez un compte bancaire auprès du nouvel établissement choisi. Celui-ci doit vous proposer gratuitement le service d'aide à la mobilité bancaire, avec un guide explicatif. Si vous optez pour ce service, c'est la nouvelle banque qui se charge des différentes démarches. A compter du jour où vous lui avez transmis les références complètes de vos créanciers (employeur, allocations familiales, Sécurité sociale...) et de vos débiteurs (EDF, impôts...), la banque doit leur communiquer vos nouvelles coordonnées bancaires dans un délai de 5 jours. Attention, plusieurs semaines sont nécessaires pour que tous les virements et prélèvements soient transférés sur votre nouveau compte bancaire.

Avant de clôturer votre ancien compte, assurez-vous que plus aucune opération ne passe par celui-ci, que tous les paiements effectués par carte ou par chèque ont été réglés. En effet, si un chèque en circulation se présente sur votre compte fermé, il sera rejeté au paiement, ce qui pourra provoquer une interdiction d'émettre des chèques sur votre nouveau compte. Il est donc fortement recommandé de bien faire ses comptes et de laisser un solde suffisant sur votre ancien compte pour éviter tout incident de paiement.

Vous faites ensuite une demande spécifique de clôture de compte. La banque doit fermer le compte dans un délai de dix jours. Le simple retrait des fonds disponibles n'entraîne pas automatiquement la fermeture du compte : celui-ci est seulement soldé et des frais pour gestion de compte inactif peuvent vous être prélevés. Vous devrez également rendre tous les moyens de paiement (chéquier, carte bancaire).



Pour en savoir plus : www.lafinancepourtous.com